



Bruxelles, le 30 mars 2023

CM 2304/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0087(NLE)

ENER
ENV
CLIMA
IND
RECH
COMPET
ECOFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ivana.dutkova@consilium.europa.eu
bartosz.lercel@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32 2 281 7125
+32 2 281 2062

Objet: FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE
Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/1369 en ce qui concerne la prolongation de la période de réduction de la demande pour les mesures de réduction de la demande de gaz et le renforcement de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de ces mesures et du suivi de cette mise en œuvre
- Adoption
= Résultat de la procédure écrite engagée par la CM 2303/23

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 2303/23 du **29 mars 2023** a été clôturée le **30 mars 2023** et que, à l'exception des délégations hongroise et polonaise, qui ont voté contre, et de la délégation italienne, qui s'est abstenue, toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption du règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/1369 en ce qui concerne la prolongation de la période de réduction de la demande pour les mesures de réduction de la demande de gaz et le renforcement de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de ces mesures et du suivi de cette mise en œuvre, dont le texte figure dans le document ST 7617/23.

La majorité qualifiée requise a été atteinte. Par conséquent, le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/1369 en ce qui concerne la prolongation de la période de réduction de la demande pour les mesures de réduction de la demande de gaz et le renforcement de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de ces mesures et du suivi de cette mise en œuvre est adopté.
